

# Gembloux, commune à mobilité apaisée, commune plus sûre

Longée par les autoroutes et traversée par les nationales, dotée de 6 gares et de nombreuses lignes de bus, traversée par le Ravel, la Ville de Gembloux présente bien des atouts « mobilité » mais choisir la marche pour des courtes distances, enfourcher son vélo, prendre le bus ou miser sur le train reste parfois bien compliqué. Faciliter ces alternatives et améliorer la sécurité routière font sans conteste partie des attentes majeures exprimées par les Gembloutois.e.s. Des aménagements publics de qualité sont le gage de la convivialité.

**OBJECTIF :** Pouvoir aller au boulot ou à l'école, pouvoir aller faire du sport ou ses courses sans devoir toujours recourir à la voiture et sans craindre les accidents, ça doit être possible à Gembloux aussi. Plus globalement, nos places et nos rues, par leur aménagement doivent favoriser la rencontre et la convivialité.

## **NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES :**

**- Actualiser le Plan communal de mobilité pour se donner de nouvelles perspectives et associer les Gembloutois aux décisions**

- Le Plan Intercommunal de mobilité de 2004 qui allait de Sombreffe à Perwez est dépassé et doit être revu pour céder sa place à une approche centrée sur Gembloux et ses villages.
- Ce nouveau plan communal de mobilité (PCM) doit être mis en parallèle d'un nouveau **plan réseau des itinéraires cyclables** et de l'élaboration d'un **plan trottoir ambitieux** pour lesquels des moyens conséquents seront dégagés et qui devront être concertés avec la population et les associations représentatives.
- La participation du public doit être favorisée dans l'élaboration de ces documents d'orientation structurants, pour les plus grands dossiers urbanistiques. Les organes consultatifs parallèles doivent également être mieux associés (CCATM, CCCR, Commission vélo,...).

**- Favoriser les modes actifs (marche, vélo) et les alternatives à l'auto-solisme notamment en créant dans Gembloux et les villages de larges « zones apaisées »**

- Créer dans le centre de Gembloux, dans de nombreux quartiers résidentiels, mais aussi dans les cœurs de villages, des zones 30 moyennant des investissements qui rendent celles-ci crédibles et respectées.
- Développer localement des zones 20 km/h : zones résidentielles et de rencontres où coexistent piétons, cyclistes, bus, auto, enfants qui jouent...
- Outre le plan trottoir, réhabiliter des sentiers est un de nos points d'attentions particulier dans une perspective de mobilité quotidienne, de loisir et de tourisme.
- Examiner les modifications des plans de circulation permettant des avancées pour les piétons et les cyclistes (SUL,...) qui permettraient d'accroître la sécurité, en particulier au niveau de l'hypercentre qui souffre de congestion aux heures scolaires.
- Renforcer l'aspect « pôle multimodal » de la gare dans le cadre des importants projets immobiliers pour favoriser le recours au train et l'accessibilité générale

de la gare via des itinéraires cyclables convergents, zone de débarquement bus, voitures partagées, parking vélos sécurisés, espace co-voiturage.

- Assurer un financement pérenne du point vélo de la gare.

#### **- Faire de Gembloux une ville plus sûre pour tous les usagers de la voie publique**

- Etablir un cadastre des zones les plus dangereuses en vue d'aménagements de sécurité destinés à ralentir le trafic et diminuer le nombre d'accidents et augmenter les contrôles répressifs, y compris sur les voiries régionales qui traversent Gembloux de part en part (N4, N29, N93, N912). La traversée de ces nationales doit être un point d'attention particulier.
- Être strict sur le parage intempestif des voitures (trottoirs, passages piétons,...) et, au-delà des amendes, envisager le recours à la prestation citoyenne.
- Prendre en compte systématiquement des aspects « mobilité » et « sécurité routière » dans les projets d'aménagement de voirie et grands projets urbanistiques.
- Formation et campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la pratique du vélo notamment en milieu scolaire

#### **- Aider ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer**

- Avoir une attention particulière pour les PMR (former le personnel communal et la police aux réalités des PMR, abaissements de bordures,...).
- Favoriser la création de stations de véhicules partagés.
- Examiner la possibilité de partager les véhicules communaux utilisés uniquement durant heures de travail à l'instar de certaines communes bruxelloises.
- Mettre en place, avec l'appui du CPAS, une « centrale des moins mobiles » pour offrir des possibilités de transport aux personnes en difficulté de déplacement et renforcer le taxi social existant.

#### **- Une politique de stationnement qui fait vivre la Ville**

- Reprendre en main la politique de stationnement en passant en gestion communale (fin de l'ère « Cityparking »), plus souple et adaptée
- Réexaminer les limites des zones bleues et horodateurs pour favoriser l'accès aux commerces des clients et préserver les possibilités de stationner près de chez eux pour les riverains.
- Assurer pour les cyclistes et motards des espaces permettant le stationnement sécurisé de leurs véhicules

#### **- Réaménager les espaces publics**

- Poursuivre la politique de rénovation et réaménagement des espaces publics à l'instar des programmes de développement rural (PCDR) et de rénovation urbaine en concertation avec la population : place de l'Orneau, parc d'Epinal, places de villages (Sauvenière, Lonzée, Beuzet,...)
- Pour les projets de voirie, ne pas se contenter de simples « rubans d'asphalte » mais examiner systématiquement la problématique des trottoirs, de l'éclairage public et la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité.
- Pour les espaces publics comme pour les voiries, veiller à leur végétalisation d'une part et leur caractère polyvalent (zones de jeux, bancs,...)